

Valerie Preston

Le recensement canadien de 2006 indique que 16,2 % des Canadiens sont membres d'une minorité visible, soit un Canadien sur six. D'ici 2017, Statistique Canada prévoit qu'un Canadien sur cinq sera une personne de minorité visible. Quelles sont les répercussions de cette évolution sur les politiques publiques sur l'immigration, l'intégration et la diversité? De quels facteurs les responsables des politiques doivent-ils tenir compte?

Le nombre croissant de minorités visibles au Canada demande qu'une attention plus grande soit portée au racisme systémique. Nombre de personnes membres d'une minorité visible sont défavorisées sur le marché du travail, et ce, même si elles sont nées au Canada. Pour mieux comprendre les raisons de ce désavantage, il faut aller au-delà de l'importance que nous accordons traditionnellement au préjudice individuel pour examiner comment les institutions sociales gênent la mobilité sociale des minorités visibles. Par exemple, quels sont les mécanismes du marché du travail qui conduisent aux écarts de salaires observés, à compétences égales, entre les employés membres d'une minorité visible et ceux d'origines européennes?

Les solutions stratégiques doivent tenir compte de l'hétérogénéité des populations de minorités visibles au Canada. Confrontés aux expériences diverses des Nippo-Canadiens, des Philippino-Canadiens, des Afro-Canadiens, d'autres minorités visibles, ainsi que de leurs enfants d'ascendance mixte, nous améliorons notre compréhension de l'exclusion. De la même manière, nous devons apprendre à dissocier les conséquences sur les personnes qui sont liées au statut de nouvel arrivant de celles liées au statut de minorité visible. Un nombre de plus en plus important de personnes membres d'une minorité visible sont nées au Canada, mais nous ne faisons pas de distinction entre leurs expériences et celles des immigrants appartenant à une minorité visible.

La répartition géographique irrégulière de la racialisation au Canada mérite également que l'on s'y arrête. Les minorités visibles sont largement absentes des zones rurales et des petites villes où la Commission Bouchard-Taylor a découvert un malaise palpable à l'égard de la diversité. Au cœur des plus grandes régions métropolitaines du Canada, on observe également avec inquiétude que la pauvreté s'intensifie dans les quartiers où les nouveaux arrivants membres de minorités visibles se regroupent. Il faut se pencher sur la répartition géographique de la discrimination au Canada si nous voulons maintenir les niveaux actuels d'immigration tout en préservant la réputation du Canada en matière d'intégration réussie des immigrants.